



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2025, à 17h

Présents : Sandrine COSSERAT, Marie-Anne MULLER, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Nathalie BOURRIEL, Emmanuel MULLER, Adrien ETIENNE.

Absents : Nathalie VANNI (procuration à Sandrine COSSERAT), Patricia PERONA-MENA (procuration à Emmanuel MULLER), Michel BLASZCZYK (procuration à Claude FARGETON), Renée VIARD-SIRI (procuration à Nathalie BOURRIEL), Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE (procuration à Marie-Anne MULLER), Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

Nombre de membres présents : 7

Quorum atteint (10 membres présents) : **pas de condition de quorum requise : cette réunion se tient suite à la réunion prévue le 10 mars qui n'a pas pu se tenir compte tenu de l'absence de quorum.**

Secrétaire de séance : Marie-Anne MULLER

Séance ouverte à : 17h30

Validation du compte rendu de la réunion du CM du 20/01/2025 rédigé par Michel BLASZCZYK, désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu a été transmis à l'ensemble des conseillers.

En l'absence de remarque, le compte rendu est approuvé et signé par Mme le Maire.

ORDRE DU JOUR

1. Administration Générale :

- a) Régie de recettes « Voyage des séniors » : suppression
- b) Terrain de tennis/pickleball : modalités d'utilisation - modification de la régie de recettes « droit de place »
- c) Mise à disposition à l'association Volonne Initiatives de la salle située à l'étage de la salle polyvalente et de la remise rue Etroite - conventions
- d) Urbanisme – PUP centre ancien : suppression – ~~application des dispositions du code de l'urbanisme art L332-15~~
- e) Foncier : acquisition auprès de Habitations de Haute Provence de la bande de parcelle nécessaire à l'emprise du chemin Jean Signoret

2. Finances :

- f) Opération de Résorption de l'Habitat Indigne : demande d'éligibilité et de financement des études de calibrage
- g) Dispositif « Territoire d'Engagement » : convention de financement avec l'ANCT
- h) SMSMDE – convention de co-financement « Travaux Telecom 2022 – carrefour Fémuy »

1 – Régie de recettes « voyage des retraités » : suppression.

La régie de recettes « voyage des retraités » n'étant plus active depuis de nombreuses années (2013), il est proposé de la supprimer.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
12	0	0	12

2 a – Terrain de tennis/pickleball : modalité d'utilisation

En attendant la rénovation du court de tennis/pickleball, il est envisagé d'autoriser l'accès à ce terrain aux joueurs volonnais et à leurs invités.

La clef serait à retirer au secrétariat de la mairie (ouvert tous les matins). Un registre serait tenu permettant de suivre le prêt/la restitution de la clef.

Le prix de la séance serait fixé à 5 €.

Le projet de règlement d'utilisation du terrain a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur ces modalités d'utilisation.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
12	0	0	12

2 b – Modification de la régie de recettes « droit de place »

Compte tenu du point précédent, afin de permettre l'encaissement du prix d'utilisation du terrain fixé à 5€ sans avoir à créer une nouvelle régie de recettes, il est proposé de modifier la régie de recettes « droit de place ».

La régie de recettes « droit de place » encaissera les produits suivants : droits de place (marché, fête votive, food trucks), droits d'utilisation du terrain de tennis.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
12	0	0	12

3 – Mise à disposition à l'association Volonne Initiatives de la salle à l'étage de la salle polyvalente et de la remise rue Etroite : conventions à signer

Dans le cadre de la Fête Médiévale 2025, afin de pouvoir organiser des ateliers de couture, des répétitions théâtrales et des animations en costume d'époque, l'association Volonne Initiatives sollicite la mise à disposition de la salle à l'étage de la salle polyvalente.

Afin de pouvoir stocker du matériel, l'association sollicite la mise à disposition de la remise rue Etroite.

Il est proposé de mettre à disposition ces 2 locaux à titre gracieux pour une période allant jusqu'au 30 septembre 2025.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
12	0	0	12

4 – Urbanisme : PUP Centre ancien : suppression

Rappel : par délibération 02/240227 du 27 février 2024, une zone de PUP (projet urbain partenarial) avait été définie sur la zone UA du PLU correspondant au Centre Ancien.

Cette zone de PUP avait pour finalité de faire financer les équipements publics nécessaires à l'urbanisation du site (rénovation du bâti existant avec création de nouveaux logements), principalement les places de stationnement.

Or la modification n° 3 du PLU visant notamment à intégrer cette zone de PUP dans le PLU a mis en évidence que le PUP ne peut pas financer même pour partie des équipements généraux de la Commune.

De plus, la participation due au titre du PUP équivaut à une participation pour non réalisation des aires de stationnement (PNRAS), supprimée depuis 2015.

En conséquence, il est proposé de retirer la délibération 02/240227.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
12	0	0	12

5 – Foncier : acquisition auprès de Habitations de Haute Provence de la bande de parcelle nécessaire à l'emprise du chemin Jean Signoret

Afin de matérialiser l'emprise du chemin « piéton » Jean Signoret, un plan de division de la parcelle AH 335, propriété de Habitations de Haute Provence a été élaboré par un géomètre.



Afin de régulariser cette emprise, il convient d'acquérir 14 m² de la parcelle d'origine.

Compte tenu des échanges avec H2P, l'acquisition se ferait au prix de l'Euro symbolique recouvrable.

Il est prévu de réaliser cette acquisition par voie d'acte administratif.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
12	0	0	12

6 – Opération de Résorption de l'Habitat Indigne : demande d'éligibilité et de financement des études de calibrage

I) Le contexte

L'étude pré-opérationnelle OPAH-RU réalisée par le bureau Urbanis a permis d'identifier un certain nombre de dysfonctionnements en matière d'habitat.

En parallèle, l'étude de faisabilité menée par ce même bureau d'étude sur deux îlots dégradés de la commune a conclu à l'opportunité de lancer une opération de requalification avec Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) sur l'îlot « ROFRITSCH », parcelles AI324, AI325 et AI 307 à Volonne.

Un dossier d'éligibilité et de demande de financement des études de calibrage sera transmis à l'ANAH.

Celui-ci permettra de valider l'éligibilité de l'opération et d'obtenir un financement pour les études de calibrage à hauteur de 70% du montant TTC estimé.

II) Le déroulé de l'opération

- L'étude de faisabilité (déjà réalisée par le bureau d'étude Urbanis)
- **La demande d'éligibilité et de financement de l'étude de calibrage auprès de l'ANAH – mars 2025**
- La réalisation de l'étude de calibrage courant 2025
Cette étude comprendra la définition de la stratégie d'intervention, le programme prévisionnel des travaux et son coût, les produits de sortie souhaités par la collectivité et les pistes de montage opérationnel et financier.
- À l'issue de l'étude de calibrage, la collectivité effectuera, avec l'appui de l'équipe sélectionnée, la demande de subvention du déficit de l'opération auprès de l'ANAH
- Maîtrise foncière de l'îlot – mi-2026
- Mise en œuvre de la phase opérationnelle avec travaux – 2027
- Installation des futurs occupants – mi 2028
- Clôture de l'opération – 2029

Dans le cadre de cette opération, Mme le Maire de Volonne s'appuiera sur ses pouvoirs de police, notamment en matière de procédure de mise en sécurité.

III) Le budget et les financements

Le financement des études

Le budget de l'étude de calibrage RHI s'élève à 69 780 € TTC (58 150 € HT). Si l'ANAH subventionne au taux maximal 70%, la subvention d'élève à 48 846 € et le reste à charge pour la collectivité serait de 20 934 €.

Le budget et le financement des acquisitions et des travaux

Îlot Centre Ancien - Rofrischt	
Achats des terrains et ruines	20 000 €
Etudes diverses - AMO - MOE - Bureaux de contrôle	25 000 €
Démolitions - sécurisations - renaturation	140 000 €

Les montants ci-dessus sont issus de l'étude pré-opérationnelle et sont des budgets estimatifs. L'étude de calibrage doit permettre de fiabiliser le montant des acquisitions et des travaux au regard d'un programme de travaux détaillé et d'une analyse des charges foncières affinées notamment en lien avec l'évaluation du service des domaines.

Trois scénarios ont été étudiés au stade l'étude de faisabilité :

- Scénario 1 : Démolition et reconstruction (parcelles 324 et 307) et réhabilitation (parcelle 325)
- Création de 4 maisons de ville sur 2 niveaux
- Scénario 2 : Démolition et reconstruction (Parcelles 324, 325 et 307) - Construction de maisons de ville sur 2 niveaux ;

- **Scénario 3 :** Démolition des parcelles 324, 325 et 307 et reconstruction sur la seule parcelle 307 - Création de 2 appartements sur 2/3 niveaux, pouvant évoluer à 3 ou 4 appartements. Création d'une placette végétalisée pour une amélioration de cadre de vie du secteur.

Afin d'optimiser le plan de financement, d'autres subventions (AMI Friche Région, ...) seront recherchées pour financer le déficit d'opération (acquisitions, démolitions, ...)

Il est proposé aux conseillers :

- d'approuver le lancement d'une opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI) sur l'îlot « ROFRISCHT » situé au 51 rue centrale dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune de Volonne ;
- d'autoriser Mme le Maire à déposer la demande d'éligibilité auprès de l'ANAH ;
- d'autoriser Mme le Maire à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ces opérations auprès de l'ANAH et d'éventuels autres partenaires et à prendre en charge le montant restant ;
- d'autoriser Mme le Maire à engager les procédures afférentes à cette opération, de confier les acquisitions foncières le cas échéant et la réalisation des études techniques à un bureau d'étude qui sera désigné.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
12	0	0	12

7 – Dispositif « Territoire d'Engagement » : signature d'une convention de financement avec l'ANCT

Le projet de convention a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Rappel :

L'ANCT conseille et soutient les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets. Elle leur apporte un concours humain et financier.

Elle a permis à la commune de Volonne, à travers le financement d'un poste de « Volontariat Territorial en Administration », mesure du plan France Ruralités, le recrutement d'un chef de projet « Village Participatif » pour renforcer les compétences en ingénierie de la collectivité et l'appuyer dans la conduite de projets.

En parallèle, l'ANCT offre la possibilité à la commune de Volonne de déposer une demande de subvention supplémentaire dans le cadre de la démarche « Territoires d'Engagement » pour l'accompagnement de projets emblématiques, ainsi que pour la formation et l'accompagnement des élus, des agents et des habitants.

Cette demande sera formalisée à travers une convention de subventionnement entre la commune de Volonne et l'ANCT. La convention ci-annexée est en attente de validation par l'ANCT.

La Commune de Volonne a souhaité travailler en collaboration avec la commune de Thoard, afin de lui faire bénéficier des innovations et de l'ingénierie apportées par le dispositif « Territoires d'Engagement ». Ce partenariat, validé par l'ANCT, sera mentionné dans la convention.

Durée de la convention :

La mise en œuvre de la démarche « Territoires d'engagement » se fait à travers un plan d'accompagnement de 15 mois articulés autour du triptyque suivant :

- Des séquences de formation pour les élus, les agents publics et les citoyens eux-mêmes ;
- Des processus de conduite du changement pour les équipes de la collectivité (accompagnement, coaching...) ;
- L'appui à la conception et à la mise en œuvre de projets emblématiques misant sur l'engagement et la participation des citoyens.

Ces trois types d'intervention peuvent être confiés à un ou plusieurs prestataires choisis par la collectivité, qui contractualise avec eux, selon des modalités contractuelles relevant de leur responsabilité.

L'ANCT s'engage à assurer à la collectivité un soutien stratégique et financier tout au long du plan d'accompagnement.

La collectivité s'engage à mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche « Territoires d'engagement » sur son territoire.

Calendrier :

- **Mars 2025** : Signature de la convention de subventionnement avec l'ANCT et de la convention de partenariat avec la commune de Thoard ;
- **Juin 2025** : Lancement d'une consultation pour sélectionner le ou les prestataires « Participation Citoyenne »
- **Septembre 2025** : démarrage de la mission du ou des prestataires « Participation Citoyenne » pour une durée d'un an

Présentation de l'opération partenariale et de ses modalités financières

La participation financière demandée à l'ANCT dans le cadre du plan d'accompagnement « Territoire d'Engagement » s'élève à 48 000 € TTC, montant couvrant exclusivement des dépenses éligibles dans le cadre de la démarche Territoires d'engagement. Un premier versement de 24 000 € se fera à la signature de la convention. Le solde sera versé avant fin 2025.

Ce financement permettra d'accompagner différents projets participatifs ciblés, ainsi que d'acculturer les élus, les agents et les citoyens aux pratiques de la concertation et de la co-construction de projets, à travers l'utilisation d'outils adaptés.

Il est proposé au conseil :

D'approuver le projet de convention de subventionnement « Territoire d'Engagement » avec l'ANCT, tel que présenté,

D'autoriser la signature de la convention.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
12	0	0	12

8 – SMSMDE – convention de co-financement « Travaux Telecom 2022 – carrefour Fémuy »

Le projet de convention a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Cette convention fixe les modalités de cofinancement entre le SMSMDE et la Commune de Volonne pour les travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques Fémuy/Latil Mathieu.

La participation de la Commune s'élèverait à 2350 €.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2025.

Il est proposé au conseil d'approuver la convention et d'autoriser sa signature.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
12	0	0	12

Informations :

-Mise en place des OLD : entreprise retenue – 2 dossiers de demande de subventions déposés

-Fondation du patrimoine : lancement d'une souscription pour la balade autour de la Tour de Guet

-« New European Boost » : candidature de la Commune – projet renaturation de la cour Ecole Maternelle

-Artisan de la mémoire

-Appel à projet « Ecominero » : financement mission réemploi projet REEV

-Appel à projet « DBD » ACTEE : financement accompagnement mission BDM projet REEV

Prochaine réunion du CM : 14 avril 2025 à 17h30

La séance est levée à 18 heures.

La secrétaire de séance,

Marie-Anne MULLER

Le Maire, Sandrine COSSERAT